



Assemblée des États Parties

Distr. : générale
18 octobre 2010

FRANÇAIS
Original : anglais

Neuvième session

New York, 6-10 décembre 2010

Rapport du Bureau sur le Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

I. Introduction

1. À sa cinquième session, l'Assemblée des États Parties a adopté, par consensus, le Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (ci-après « Plan d'action »)¹.
2. À sa huitième session, l'Assemblée a accueilli favorablement le rapport du Bureau sur l'application du Plan d'action², a adopté les recommandations qui y figuraient et a prié le Bureau de continuer de suivre l'application du Plan et d'en rendre compte à l'Assemblée à sa neuvième session³.
3. À sa quatorzième session, tenue le 3 novembre 2009, le Bureau de l'Assemblée a nommé Mme Eva Šurková (Slovaquie) facilitatrice pour le Plan d'action.
4. Le Plan d'action invite les États Parties à promouvoir activement l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome en instaurant des relations à l'échelle bilatérale et régionale, notamment par l'action en faveur et l'organisation de séminaires et d'autres manifestations, la diffusion d'informations sur la Cour, l'octroi d'une assistance technique et financière aux États souhaitant devenir parties au Statut de Rome, la fourniture d'informations au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (le « Secrétariat ») et l'instauration d'une coopération avec la Cour. De surcroît, il prie instamment le Secrétariat de soutenir les efforts déployés par les États pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut en servant de centre d'échange d'informations, dans les limites des ressources disponibles, notamment en assurant la diffusion de ces informations. Il invite également l'Assemblée, par l'intermédiaire de son Bureau, à examiner périodiquement le Plan d'action.
5. Le Plan d'action a été examiné par le Groupe de travail de New York du Bureau. Le Plan d'action et les débats sur la question de la coopération étant à certains égards interdépendants, la facilitatrice pour le Plan d'action et le point de contact chargés de la coopération, l'Ambassadeur Mary Whelan (Irlande), travaillant sous l'égide du Groupe de travail de La Haye ont eu des échanges sur le meilleur moyen de progresser dans l'examen de cette question.

¹ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre - 1er décembre 2006 (ICC-ASP/5/32), partie III, ICC-ASP/5/Res.3, paragraphe 2, et annexe I.

² ICC-ASP/8/23.

³ Documents officiels ... huitième session ... 2009 (ICC-ASP/8/20), volume I, partie II, ICC-ASP/8/Res.3, paragraphe 7.

II. Activités de la facilitatrice

A. Consultations officielles

6. La facilitatrice a organisé des consultations officielles avec plusieurs parties prenantes dans différents cadres. Les 20 avril et 3 septembre 2010, elle a organisé deux réunions à composition non limitée à New York. Pour obtenir la participation du plus grand nombre possible de parties prenantes intéressées, elle a invité des représentants des États Parties, des États non parties, du Secrétariat, d'organisations internationales, de la Cour et de la société civile à prendre part aux délibérations. Cette large participation favorise la réalisation de chacun des deux objectifs du Plan d'action : l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome.

7. Les consultations officielles ont été axées sur la présentation du Plan d'action, le mandat et le programme de travail de la facilitatrice, l'état des ratifications et de l'application du Statut de Rome et les progrès accomplis depuis l'adoption du Plan d'action. La facilitatrice a appelé l'attention sur les dispositions du paragraphe 7 de la résolution ICC-ASP/8/Res.3, par lesquelles l'Assemblée a fait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Bureau sur l'application du Plan d'action⁴ et a prié le Bureau de continuer d'examiner périodiquement le Plan et d'en rendre compte à la neuvième session de l'Assemblée. La facilitatrice a rappelé que le Secrétariat avait envoyé plusieurs notes verbales invitant les États à fournir des renseignements concernant la promotion de la ratification et de la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome et que les réponses données par les États avaient été affichées sur le site web de la Cour⁵. Elle a invité les délégués à communiquer d'autres renseignements sur les activités éventuelles qu'ils auraient menées à l'échelle nationale, régionale ou internationale dans le but de promouvoir la ratification et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome.

8. Aucune modification des dispositions du Plan d'action n'a été proposée.

B. Série de séminaires

9. Une proposition de l'ancien facilitateur pour le Plan d'action, qui avait reçu l'aval de l'Assemblée à sa huitième session⁶, appelait les États, en collaboration avec d'autres acteurs, à organiser régulièrement des séminaires et des manifestations destinés à mieux faire connaître et apprécier le mandat et l'activité de la Cour, et à y prendre part. Le succès rencontré par un séminaire pilote organisé par l'ancien facilitateur le 19 mai 2009 à New York, a marqué le début de la série de séminaires.

10. En tant que suivi du premier séminaire et dans le cadre des préparatifs de la Conférence de révision du Statut de Rome (Ouganda, 2010), la facilitatrice a organisé un séminaire sur la Cour pénale internationale intitulé « Conférence d'examen : les principaux défis de la justice pénale internationale », qui s'est tenu le 30 avril 2010 au siège de l'ONU, avec la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires juridiques, du Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, du Président de la Cour, du Président de l'Assemblée, de représentants des États et de la société civile. Cet événement était coparrainé par plusieurs États Parties représentant tous les groupes régionaux.

C. Autres manifestations

11. Avec l'aide et la coopération d'autres États, organisations internationales et organisations non gouvernementales, la facilitatrice a organisé plusieurs autres types de manifestations, notamment des réunions et des groupes d'étude sur la promotion active de l'universalité et de la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome. La liste des activités de la facilitatrice est jointe au présent rapport (voir l'annexe au présent rapport).

⁴ ICC/ASP/8/23.

⁵ <http://www.icc-cpi.int/Menus/ASP/Sessions/Plan+of+Action>.

⁶ ICC-ASP/8/Res.3.

D. Réunions bilatérales

12. Outre les réunions à composition non limitée, la facilitatrice a organisé de nombreuses consultations bilatérales avec des représentants d'États, des membres de la société civile, des organisations internationales, les milieux universitaires, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Secrétariat.

III. Informations actualisées sur les activités des États et des autres parties prenantes

13. Au cours des consultations officielles, une délégation a souligné qu'il était important de promouvoir l'universalité du Statut de Rome dans la région de l'Asie, où la participation est encore faible⁷. Un compte rendu succinct a été donné d'un séminaire organisé conjointement par l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO) et les gouvernements japonais et malaisien à Putrajaya (Malaisie) les 30 et 31 mars 2010, où le Juge Kuniko Ozaki (Japon) de la Cour pénale internationale a prononcé le discours d'ouverture. Lors de ce séminaire, les intervenants se sont penchés sur les progrès de la justice pénale internationale et sur les propositions d'amendement du Statut de Rome soumises à l'examen de la Conférence de révision.

14. Une délégation a donné des informations sur la tenue, dans les Balkans occidentaux, d'un séminaire régional sur la Cour organisé en coopération avec d'autres pays voisins. Le séminaire, devant se tenir les 21 et 22 octobre 2010 à Belgrade, s'articule autour de l'idée de conférences régionales annuelles qui seraient consacrées aux questions ayant trait à la Cour, aux procès pour crimes de guerre, à la mise en œuvre du Statut de Rome et à la coopération. Il rassemblera des représentants de la Cour pénale internationale et des experts locaux dans le domaine des poursuites pour crimes de guerre.

15. Une délégation et le Secrétariat ont donné des informations sur deux visites que le Président de l'Assemblée, le Procureur de la Cour pénale internationale et le Directeur du Secrétariat ont effectué dans des États non parties⁸, et sur leurs rencontres avec les chefs d'État, les ministres des affaires étrangères et d'autres représentants nationaux de haut niveau dans le but d'appuyer les processus de ratification. Ces deux visites ont été très fructueuses et ont contribué utilement à sensibiliser les principaux décideurs et le public aux activités de la Cour.

16. En présentant leurs rapports sur les activités organisées pour la promotion active de la Cour, les délégations ont souligné l'importance de la participation des parlements et des parlementaires nationaux. Une délégation a également souligné que les résultats de la Conférence de révision et l'inclusion du crime d'agression dans la compétence de la Cour pourraient avoir une incidence sur l'universalité du Statut de Rome. Les États ont donc été encouragés à poursuivre leurs efforts de soutien à la Cour.

17. Les représentants de la société civile ont également fourni des informations. À cet égard, Action parlementaire globale et la Coalition pour la Cour pénale internationale ont donné des informations détaillées sur leurs activités. La société civile joue un rôle crucial dans la sensibilisation aux activités de la Cour, l'accroissement du nombre de ratifications du Statut de Rome, la promotion de l'adoption d'une législation nationale d'application, du principe de complémentarité et du principe de coopération entre la Cour et les États Parties.

⁷ Au 27 septembre 2010, l'Asie comptait 15 États Parties.

⁸ Les visites à El Salvador et au Guatemala se sont déroulées les 13 et 14 avril 2010 et les 19 et 20 août 2010, respectivement, à l'invitation des deux gouvernements intéressés. Pour donner suite à la visite à San Salvador, une délégation de sept membres du Congrès d'El Salvador a visité la Cour le 6 septembre 2010.

18. Les activités des organisations internationales méritent également d'être mentionnées. Le Secrétariat du Commonwealth joue un rôle actif dans le soutien à la Cour par l'intermédiaire de ses membres. Il a adopté une loi type de mise en œuvre du Statut de Rome dans les États du Commonwealth et un guide pratique sur la poursuite des crimes relevant du Statut de Rome⁹. À cet égard, le séminaire sur la Cour organisé par le Secrétariat du Commonwealth du 5 au 7 octobre 2010 à Londres était opportun. En outre, l'Union européenne (UE) continue de soulever la question de la ratification et de la mise en œuvre du Statut de Rome au moyen d'outils divers, notamment des démarches, des lettres de hauts représentants de l'UE et des réunions multilatérales et bilatérales. L'UE finance des organisations de la société civile et a mis en place un point de contact pour la Cour au sein du Secrétariat général de l'Union européenne. La création du Service d'action extérieure européenne devrait faire progresser l'intégration de la Cour dans les politiques extérieures de l'UE.

IV. Engagements

19. Au cours des consultations informelles, l'importance des engagements assumés par les États et les organisations internationales a été soulignée. Les engagements sont une occasion importante pour les États de réaffirmer leur soutien à la Cour en général, et à l'universalité, à la mise en œuvre du Statut et à la coopération avec la Cour, en particulier. De nombreux engagements portent sur les travaux à entreprendre en matière de législation nationale et sur la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale¹⁰.

V. Enjeux

20. Sur la base des informations fournies, les principaux enjeux suivants ont été répertoriés :

- a) Les problèmes juridiques survenant lors de la modification des législations nationales pour les besoins de la ratification du Statut de Rome ;
- b) Les enjeux politiques qui retardent le processus de ratification ;
- c) L'insuffisance des ressources humaines et financières ;
- d) Le défaut d'informations adéquates sur les moyens engagés et les actes accomplis à l'occasion de la ratification et de la mise en œuvre du Statut de Rome.

21. À cet égard, les activités du Secrétariat qui rassembleront - dans la limite des moyens existants - toutes les ressources disponibles et les donateurs éventuels et afficheront cette information sur le site web de la Cour afin qu'elle soit aisément accessible aux États, sont essentielles pour relever les deux derniers enjeux.

VI. Autres lignes d'action

A. Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement

22. La facilitatrice a déclaré que, pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome, il était également possible d'encourager les États non parties au Statut à participer aux sessions de l'Assemblée. Elle a exhorté les États et les organisations internationales à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement, à cet effet. Ce Fonds d'affectation spéciale a permis à 15 délégués des pays les moins avancés et autres pays en développement de participer à la huitième session de l'Assemblée, et à 25 autres de participer à la Conférence de révision en Ouganda.

⁹ <http://www.icc-cpi.int/Menus/ICC/Legal+Texts+and+Tools>.

¹⁰ Le Bureau étudie les modalités d'un suivi des engagements assumés à Kampala.

B. Séminaires

23. La facilitatrice a suggéré que les États, en liaison avec d'autres parties prenantes, organisent régulièrement des séminaires, groupes d'étude et autres manifestations destinés à mieux faire connaître et apprécier le mandat et l'activité de la Cour, et y prennent part. Elle a souligné l'importance de la série de séminaires et des diverses manifestations axés sur la Cour et organisés à New York et à La Haye, qui pourraient également être organisés au niveau régional et national.

VII. Conclusions

24. À l'occasion des consultations officieuses, les États Parties ont été encouragés à promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome dans toutes les enceintes internationales, notamment dans le cadre de leurs relations bilatérales, régionales et multilatérales. Promouvoir le Statut de Rome pourrait consister notamment à faire mention des travaux de la Cour dans les déclarations, les programmes de travail et les documents officiels mais aussi à convoquer des réunions spécifiques et des manifestations sur ce thème.

25. La diffusion d'informations sur le mandat et sur les activités de la Cour est jugée indispensable pour parvenir tant à l'universalité qu'à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome.

26. Si 42 États ont soumis au Secrétariat des informations sur les activités visant à promouvoir la ratification du Statut de Rome, l'adhésion à cet instrument ou sa mise en œuvre intégrale, d'autres ne l'ont pas encore fait. Le Secrétariat a sollicité ces informations par la voie de notes verbales. Les réponses qui ont été reçues¹¹ ont été affichées sur le site web de la Cour. Eu égard aux objectifs du Plan d'action, les États Parties devraient s'efforcer de diffuser largement ces informations.

27. En matière de coopération sur la ratification et la législation d'application du Statut, il a été souligné que différentes entités fournissaient une assistance, notamment des États Parties, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions, telles que le Comité international de la Croix-Rouge.

28. Avec les récentes ratifications par Sainte-Lucie et par les Seychelles, le Statut de Rome comptera, au 1^{er} novembre 2010, 113 États Parties ; avec l'entrée en vigueur du Statut pour la République de Moldova le 1^{er} janvier 2011, le nombre d'États Parties passera à 114¹².

¹¹ Afrique du Sud, Albanie, Australie, Autriche, la Barbade, Belgique, Bulgarie, Brésil, Canada, Colombie, Croatie, Costa Rica, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Honduras, Irlande, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Trinité-et-Tobago et Zambie.

¹² La liste des États Parties au Statut de Rome et à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour est disponible à <http://treaties.un.org>.

VIII. Recommandations

A. À l'Assemblée des États Parties

1. Continuer de suivre de près l'application du Plan d'action.

B. Aux États Parties

2. Continuer à promouvoir, dans toute la mesure du possible, l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, dans leurs relations bilatérales, régionales et multilatérales ;
3. Poursuivre leurs efforts en vue de diffuser leurs informations sur la Cour à l'échelon national et international, notamment par des manifestations, des séminaires, des publications, des cours et d'autres initiatives susceptibles de mieux faire prendre conscience du travail accompli par la Cour ;
4. Continuer de soumettre au Secrétariat des données à jour sur l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, en particulier des informations actualisées sur les coordonnées des points de contact nationaux ;
5. Organiser, en collaboration avec la société civile, les milieux universitaires, les organisations internationales et les associations professionnelles, des séminaires, des groupes d'étude et des manifestations sur la promotion de l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, à New York, La Haye et dans différentes régions et diffuser des informations sur le travail accompli par la Cour ainsi que sur les dispositions du Statut de Rome ;
6. Continuer de fournir, dans toute la mesure du possible, une assistance technique et financière aux États désireux de devenir parties au Statut et à ceux qui souhaitent en intégrer les dispositions dans leur législation nationale ; et
7. Continuer de coopérer avec la Cour pour lui permettre d'assurer ses fonctions selon que de besoin.

C. Au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

8. Continuer d'appuyer les États dans les efforts qu'ils consentent pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome en jouant le rôle de point de contact chargé de l'échange d'informations et en communiquant des informations actualisées sur cette question, notamment sur le site web de la Cour ;
9. Rassembler des informations sur l'ensemble des ressources disponibles et les donateurs éventuels, et afficher ces informations sur le site web de la Cour de façon à ce que les États y aient aisément accès ; et
10. Préparer un tableau à double entrée afin de faire mieux apparaître les informations échangées entre les fournisseurs bénévoles de l'assistance technique et leurs destinataires éventuels.

Annexe

Activités menées en 2010 par la facilitatrice pour le Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Consultations officielles

- 20 avril 1^{er} cycle de consultations officielles sur le Plan d'action
 3 septembre 2^e cycle de consultations officielles sur le Plan d'action

Série de séminaires

- 30 avril Séminaire sur la Cour pénale internationale – « Conférence de révision : les principaux défis de la justice pénale internationale »¹

Autres manifestations

- 22 janvier Déjeuner de travail réunissant les représentants permanents du Groupe des États d'Europe orientale et le Président de l'Assemblée des États Parties, Christian Wenaweser, organisé par le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Koterec
- 22 mars Discussion de groupe sur le recensement des principaux obstacles à la ratification et à la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (organisé conjointement par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies)²
- 23 mars Projection du film « The Reckoning : The Battle for the International Criminal Court » (Le temps de la vérité : la bataille de la Cour pénale internationale) (organisée conjointement par l'Université de New York et la Mission permanente de la Slovaquie)
- 24 mars Discussion de groupe sur « Les États-Unis et la Cour pénale internationale » (organisée conjointement par l'Université de New York et la Mission permanente de la Slovaquie)³
- 24 mars Déjeuner de travail sur la ratification et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, réunissant les représentants permanents des États du Pacifique (organisé conjointement par les Missions permanentes de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Slovaquie)⁴

¹ Participants : le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires juridiques, P. O'Brien, le Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, M. Lajčák, le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Koterec, le Président de la Cour pénale internationale, S.-H. Song, le Président de l'Assemblée des États Parties, Christian Wenaweser, le Vice-président du Parlement d'El Salvador, S. Reyes, le Président du Centre international de Justice transitionnelle, D. Tolbert, le Président de la Coalition pour la Cour pénale internationale, W. Pace.

² Participants : Union européenne, Secrétariat du Commonwealth, Comité international de la Croix-Rouge, Coalition pour la Cour pénale internationale, Action parlementaire globale, République démocratique du Congo.

³ Participants : le Président de l'Assemblée des États Parties, Christian Wenaweser, des représentants des États-Unis d'Amérique, de la Coalition pour la Cour pénale internationale, de la Coalition pour la Cour pénale internationale aux États-Unis d'Amérique, de l'Université de New York.

⁴ Participants : le Président de la Cour pénale internationale, S.-H. Song, le Comité international de la Croix-Rouge, Action parlementaire globale, le Secrétariat du Commonwealth.

Manifestations prochaines

- 27 octobre Enjeux et avenir de la Justice internationale (organisé conjointement par l'Université de New York et la Mission permanente de la Slovaquie)⁵
- Décembre Réunion régionale sur le Plan d'action organisée à New York à l'intention des représentants permanents des États des Caraïbes (organisée conjointement par les Missions permanentes de Trinité-et-Tobago et de la Slovaquie)⁶

Réunions bilatérales

- 2009 – 2010 Réunions bilatérales avec des Etats, des membres de la société civile, des organisations internationales, les milieux universitaires, le Comité international de la Croix Rouge et le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties
-

⁵ Participants : le Président de la Cour pénale internationale, S.-H. Song, le Vice-président de la Cour internationale de Justice, P. Tomka, *Human Rights Watch*, Université de New York.

⁶ Participants : organisations internationales, société civile et autres.